

Compte rendu de la réunion du CCE du 29 mars

Lors de la réunion du comité central d'entreprise notre organisation syndicale Force Ouvrière a demandé à la direction le montant de la participation au bénéfice, cette même direction nous annonce que cette année Facilit'rail dégage un chiffre d'affaires positif et nous annonce que la répartition du montant pour chaque salarié sera de 25 € brut. Pour FO il est clair que nous ne pouvons nous contenter d'une telle somme quand on sait qu'au service à bord leur participation est de plus de 1100 €. Nous rappelons que nous sommes comme les commerciaux du même groupe Newrest.

Un point sur le site Charenton le Pont

Nous nous sommes toujours opposé à cette centralisation sur un site qui rassemble les trois gares parisiennes, les conditions de travail rappellent nettement un site comme celui de Renault, le travail à la chaîne. Le site de Charenton est bien trop petit pour absorber les trois gares, la direction doit réfléchir à une autre solution comme repositionner les productions et économiser dans les gares d'origine. Pour FO il est clair que jeter 8000 denrées alimentaires par jour et aujourd'hui scandaleux ne parlons pas des camions de 19 tonnes d'une longueur de plus de 12 mètres qui ne sont pas adaptés pour le tunnel de la gare de Lyon et de la gare de l'Est sans compter celle de Montparnasse. Nous pensons que la SNCF est bien le fossoyeur de notre activité de la restauration ferroviaire.

Les conditions de travail sur ce site laissent penser que le groupe NEWREST est là juste pour faire du chiffre d'affaires. Petit rappel que la restauration ferroviaire représente 26,8 % dans le groupe, elle profite de la SNCF sur les contrats comme tous les prestataires précédents.

Nous allons débuter les réunions sur les négociations annuelles obligatoires (NAO), la première réunion aura lieu le lundi 10 Avril 2017 avec une remise des documents par la direction.

La direction de Facilit'rail doit faire un effort sur les salaires de base à hauteur de 3%.

Nous demandons comme sur les services à bord une indexation sur des primes et indemnités sur les augmentations de salaire.

Les élus FO